

furent vendues il n'y a que quelques mois seulement, ont monté de plusieurs points depuis ce temps-là, et je crois que nous avons parfaitement le droit de dire que la situation politique du Canada dans l'Empire britannique a très largement bénéficié de la ligne de conduite que nous avons adoptée l'année dernière et par ce qu'a fait le Premier Ministre en Angleterre.

L'honorable M. LOUGHEED: Le chef de ce côté-ci de la Chambre, mon honorable ami de Hastings, a fait allusion avec beaucoup d'à-propos à certains changements qui se sont produits depuis l'année dernière de l'autre côté de la Chambre quant à la direction parlementaire. Je dois, dans cette circonstance-ci, exprimer la satisfaction que j'éprouve en voyant l'honorable ministre au poste qu'il occupe maintenant, comme chef de la droite dans cette Chambre. Néanmoins j'aimerais à faire observer à propos de son élévation à la position de membre du Cabinet et aussi de chef chargé de la direction de cette Chambre, qu'il a perdu de vue et négligé un article très important du programme libéral et auquel il a souscrit sans doute avec le plus grand plaisir à une date aussi récente que celle à laquelle s'est tenue la convention libérale de 1893. Je parle de la diminution du nombre des ministres qui, comme mon honorable ami le sait, a été énergiquement réclamée par le parti libéral. Or, mon honorable ami a eu, avant son acceptation d'un portefeuille, une excellente occasion de prouver qu'il était fidèle aux principes promulgués par le parti libéral. Il aurait pu se sacrifier sur l'autel de son parti pour ainsi dire, et démontrer ainsi qu'il y avait un membre du parti libéral qui, en recevant l'offre d'un portefeuille, insista pour que la logique fut respectée, et demanda que le nombre des ministres fut diminué par la fusion de deux ou plusieurs portefeuilles.

Mais mon honorable ami n'a pas su résister à la tentation de l'appât, et je dois ajouter que personnellement, je suis heureux qu'il ait accepté le portefeuille en laissant à un autre le soin de se sacrifier quant à ce qui regarde cette question-là.

L'honorable M. MILLS: Je n'ai jamais demandé la suppression du portefeuille qui m'a été confié.

L'honorable M. LOUGHEED: Je serais bien surpris que mon honorable ami ou tout autre parmi les chefs du parti libéral voudrait faire la chose. Néanmoins, cela ne les empêcha pas de formuler les nombreuses professions de foi qui furent faites dans ce sens avant et pendant les dernières élections fédérales.

Maintenant, le prédécesseur de mon honorable ami, le conseiller, le guide, la force morale du parti libéral, soit, l'ancien chef dans cette Chambre, le présent Lieutenant Gouverneur d'Ontario, s'est lui aussi rendu coupable d'une violation d'un article également important du crédo libéral, qui fut prêché avec autant d'énergie que celui auquel je viens justement de faire allusion, à savoir qu'aucun membre du Parlement ne devrait accepter une charge rétribuée par la Couronne autre que celle de ministre, si ce n'est après l'expiration d'une année entre sa démission et son acceptation de cette charge.

L'honorable M. MILLS: Je n'ai jamais réclamé rien de la sorte.

L'honorable M. LOUGHEED: Je n'ai pas dit que mon honorable ami l'avait fait. Je parle du prédécesseur de l'honorable ministre.

Je crois que cela constituait l'un des articles favoris du programme.

Le directeur général des postes actuel parla énergiquement en faveur de cet article et était disposé à traiter de parasite politique celui qui occuperait un siège en Parlement avec l'intention formelle d'avoir le plus tôt possible une charge rétribuée autre que celle dont j'ai parlé. Maintenant, comme je viens de le dire, le conseiller, le guide et la force morale du parti libéral abandonna son siège dans cette Chambre pour accepter cette position plus élevée de gouverneur, qu'il honore aujourd'hui, en violation des professions de foi libérales,—et je signale simplement ce fait pour établir le bien fondé de ce que j'ai dit, à savoir qu'il existe au sein du parti libéral cette chose que l'on nomme l'inconséquence, et que les professions de foi de ses membres faites en dehors du pouvoir ne cadrent pas toujours avec leurs actes une fois installés sur les banquettes du Trésor.

On a fait allusion à quelques-unes des remarques prononcées, au cours de la vacance, par le ministre des Travaux publics au sujet de la réforme du Sénat.